

# Consentement libre et éclairé du patient

Modification importante de la relation médecin malade

- En cancérologie
- Rôle de l'épidémie V.I.H.
- Les associations de malades

# Consentement libre et éclairé du patient

- Les protocoles thérapeutiques
  - Première prise de conscience de la nécessité d'une information claire
  - Traçabilité de cette information

# Consentement libre et éclairé du patient

- Première charte du patient hospitalisé: 1982
- Une prise de conscience générale:
- La loi du 4 mars 2002 (relative aux droits des malades) affirme une nouvelle relation médecin-malade
  - *Vers une médecine plus humaine,*

# Consentement libre et éclairé du patient

## Loi du 4 Mars 2002

- Le patient est, en qualité d'usager, acteur de sa santé
- Il bénéficie d'un droit à être informé sur son état de santé
- Il bénéficie d'un droit à exprimer sa volonté

# Consentement libre et éclairé du patient

## Loi du 4 Mars 2002

- Une relation partenariale entre le patient et les professionnels de santé
  - Information sur les investigations, traitements....
    - Leur utilité, leur urgence, leurs conséquences,
    - les risques
    - Les alternatives
    - Les conséquences en cas de refus

# Consentement libre et éclairé du patient

## Loi du 4 Mars 2002

- Toute personne prend, avec le professionnel de santé, compte tenu des informations disponibles les décisions concernant sa santé
- L'expression de sa volonté doit être respectée

# Consentement libre et éclairé du patient

Loi du 4 Mars 2002

- Le droit à l'information a pour corollaire celui de ne pas être informé
- La volonté d'un malade d'être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic, d'un pronostic doit être respectée

# Le dossier médical: La loi du 30 avril 2002

Désormais accessible

Sont communicables toutes informations  
ayant contribué à l'élaboration du  
diagnostic et du traitement

*Le consentement libre et éclairé du patient  
doit donc apparaître dans le dossier  
médical*

# La loi du 17 mars 2004

- \* Recommandations de bonnes pratiques relatives à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne
- \* Le partage régulier du recueil et de l'analyse de l'information entre la personne et le professionnel de santé contribue à la constitution d'un dossier de qualité
  - « *Informer le patient sur ses possibilités d'information* »

# Le consentement du patient inclus dans le dossier médical

**INFORMATION ET CONSENTEMENT**

**DU PATIENT**

**Nature de l'acte ou du choix thérapeutique:**

**Objectifs, indications :**

**Bénéfice attendu :**

**Risques éventuels, contre-indications, interférences avec le traitement actuel.**

**Signatures :**      Patient ou son représentant      Médecin      I.D.E

# Le consentement du patient inclus dans le dossier médical

**INFORMATION ET CONSENTEMENT**

**DU PATIENT**

**Nature de l'acte** : Angioplastie coronaire

**Objectifs, indications** : Dilatation d'une sténose coronarienne

**Bénéfice attendu** : Prévention de l'infarctus

**Risques, contre-indications, interférences avec le traitement.**

Échec , infarctus, trouble du rythme, hématome

Signatures :      Patient ou son représentant      Médecin      I.D.E

# Le consentement du patient inclus dans le dossier médical

**INFORMATION ET CONSENTEMENT**

**DU PATIENT**

**Nature de l'acte** : Biopsie hépatique

**Objectifs, indications** : Diagnostic d'une hépatite médicamenteuse

**Bénéfice attendu** : Poursuite du traitement

**Risques, contre-indications, interférences avec le traitement.**

Hémopéritoine aigu

Signatures :      Patient ou son représentant      Médecin      I.D.E

# Le consentement du patient inclus dans le dossier médical

INFORMATION ET CONSENTEMENT

DU PATIENT

Nature de l'acte : Fibroscopie gastrique chez une patiente de 93 ans

Objectifs, indications : Recherche d'un cancer gastrique après diagnostic d'ulcère

Bénéfice attendu : ?

Risques, contre-indications, interférences avec le traitement.

faible

Signatures :      Patient ou son représentant      Médecin      I.D.E

# Le consentement du patient inclus dans le dossier médical

*Ce document de consentement ne  
constitue en aucune façon une  
décharge de responsabilité des  
médecins à l'égard du patient*

# Le consentement du patient inclus dans le dossier médical

Améliore la relation médecin-malade

Implique le patient dans la démarche thérapeutique

*On se fixe des objectifs, on explique pourquoi*

Ne se limite pas aux actes techniques

dits « à risque »